

NEWSLETTER

Numéro 14 - 2019

L'actualité de nos fondations abritées
par la Fondation de France

Fondation
de
France



FONDATION
MEESCHAERT
POUR L'ENFANCE

ASSOCIATIONS SOUTENUES

ASMAE - Soeur Emmanuelle



L'objet de cette association internationale est l'éducation et la protection des enfants vulnérables. Dans sa maison d'accueil, la Chrysalide à Montreuil, l'association mène différents types d'actions visant à mettre à l'abri de jeunes mères isolées et fragilisées (par un milieu social défavorisé, des abus psychologiques ou physiques, une absence de domicile fixe) avec au moins un enfant de moins de 3 ans. Accueillies au sein d'un appartement à Bobigny, elles bénéficient d'un

suivi personnalisé tout au long de la période d'hébergement afin de reconstruire le lien mère-enfant.



Nos fondations soutiennent la rénovation intégrale d'un appartement ainsi que l'augmentation des prestations d'accueil de la crèche afin de permettre un accueil des enfants la nuit, le week-end et à tout moment en cas d'urgence.

@ <http://www.asmae.fr/>



Apprentis d'Auteuil



par an (accueil régulier ou halte-garderie) de tous horizons (parents ayant un travail ou fragilisés - situation de handicap, difficultés sociales, développement du langage,



Nos fondations soutiennent la mise en place des ateliers de chants et de comptines pour les enfants et les familles dans le cadre de son programme de développement du langage.

@ <http://www.apprentis-auteuil.org/>



La crèche multi accueil « Le Phare » gérée par Auteuil Petite Enfance, logée par la Mairie de Toulouse, accueille environ 80 enfants

situation migratoire...). La crèche mène des actions visant à favoriser l'épanouissement global de l'enfant par des ateliers artistiques et l'accompagnement à la parentalité.

Le Bal



Le BAL est un espace transversal d'exposition, de réflexion, d'édition et de transmission pour penser l'image contemporaine et ses enjeux. Le lieu a pour mission de présenter au public des travaux d'auteurs engagés dans la représentation du réel par l'image sous toutes ses formes (photographie, vidéo, cinéma, nouveaux médias).



Nos fondations soutiennent « La fabrique du regard » qui propose aux écoliers de différents niveaux scolaires de découvrir et d'expérimenter le langage des images fixes et en mouvement au cours d'un atelier d'approfondissement, par l'analyse de courts films documentaires et la rencontre d'un artiste vidéaste. Sur le temps périscolaire, les élèves volontaires réalisent collectivement en centre de loisirs un film documentaire avec l'artiste invité rencontré précédemment.



<https://www.le-bal.fr/la-fabrique-du-regard/>



© Le Bal



© Le Bal

Le Rocher



L'association mène des actions éducatives, sociales et culturelles au service de la population des

quartiers sensibles et organise le projet « Sortir de la cité » répondant ainsi à un besoin fondamental : sortir du quartier, faire d'autres expériences, créer des souvenirs forts, découvrir sa région et son histoire.



Nos fondations ont apporté leur contribution au renouvellement des tentes et matériels utilisés pour les camps de vacances des 9 antennes nationales de l'association.



<http://www.assolerocher.org/>

© Fondation Le Rocher



© Fondation Le Rocher



Le Valdocco

© Le Valdocco



© Le Valdocco



L'association agit au cœur des quartiers sensibles (Argenteuil, Lille, Lyon...) à la rencontre des jeunes dans une logique de prévention et de remobilisation à travers le quartier, la famille, l'école. Elle développe des savoir-faire dans le champ de la prévention du décrochage scolaire et de la médiation sociale.

L'association agit au cœur des quartiers sensibles (Argenteuil, Lille, Lyon...) à la rencontre des



Nos fondations participent au financement de « L'été du Valdocco », programme qui va permettre de réaliser 200 jours d'animation de rue et des sorties, pour pallier le désœuvrement et le sentiment d'abandon des jeunes. Ces activités permettront de créer du lien avec les enfants et une certaine mobilité hors des quartiers.

@ <http://www.levaldocco.fr/>

Sparadrapp

© Sparadrapp



© Sparadrapp



Cette association aide les enfants à soulager leur peur et leur douleur lors des soins à l'hôpital. Elle leur permet de comprendre les soins qui vont leur être faits, de bénéficier de tous les moyens pour soulager leur douleur et d'avoir leurs proches auprès d'eux dans le moment difficile de l'hospitalisation.

Cette association aide les enfants à soulager leur peur et leur douleur lors des soins à l'hôpital. Elle leur permet



Nos fondations ont participé à la création et à la fabrication d'une mallette d'information destinée aux enfants atteints d'un cancer ou d'une leucémie ainsi qu'à leur famille sur la maladie, les examens, les traitements et les émotions.

@ <http://www.sparadrapp.org/>



AIDER LA FONDATION POUR LA PETITE ENFANCE

Différentes possibilités sont offertes à toutes les personnes qui souhaitent soutenir nos actions, ponctuellement ou régulièrement.

1. Faire un don

Par chèque ou prélèvement automatique.

2. Souscrire la part F du Fonds Commun de Placement MAM Human Values (FR0013057965)

La société de gestion Meeschaert Asset Management verse à la Fondation pour la Petite Enfance, sous forme de don, 35 % des frais de gestion qu'elle perçoit chaque année.

3. Réaliser une donation temporaire d'usufruit

Donner les revenus d'un portefeuille de valeurs mobilières ou d'un bien immobilier pour la durée que vous souhaitez (minimum 3 ans) à la fondation. Ces revenus ne sont alors plus imposables pour le donateur et le bien est exonéré d'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) sur toute la durée de la donation.

4. Donner des valeurs mobilières

Donner des titres fortement chargés en plus-values latentes plutôt que le produit de leur vente est plus avantageux pour le donateur, car le don n'est pas soumis à la taxation des plus-values, sauf dans le cadre du don IFI.

5. Donner à l'occasion d'une succession

Le don à une fondation reconnue d'utilité publique* par un héritier sur l'actif qu'il va recevoir dans une succession lui permet de réduire l'assiette soumise aux droits de succession à payer.

6. Payer une partie de son IFI en faisant un don

Son statut de fondation abritée par la Fondation de France* rend la Fondation pour la Petite Enfance éligible au don dans le cadre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

** Par son statut de fondation créée sous égide de la Fondation de France, la Fondation pour la Petite Enfance permet à ses donateurs de bénéficier de tous les dispositifs fiscaux en vigueur.*

La Fondation Pour la Petite Enfance peut aussi vous proposer de rencontrer directement les associations qu'elle a pu accompagner, si vous souhaitez à votre tour les aider.



www.fondation.meeschaert.com

Pour obtenir des informations sur la Fondation Pour la Petite Enfance et les projets qu'elle soutient :
Fondation pour la Petite Enfance – 12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris
Tel. 01 53 40 20 20 – Fax. 01 53 40 20 19 – fondation@meeschaert.com
www.fondation.meeschaert.com